

# La Fête du droit

## Des plaidoiries en musique



Faculté de Cergy-Pontoise, 13/17 mars 2017

La seconde édition de la Fête du droit, d'ampleur nationale, s'est déroulée du 13 au 17 mars. Durant cette semaine, la vie de la faculté de droit de Cergy-Pontoise, comme celle de nombreuses autres facultés, a été rythmée par des interventions et des événements autour du thème « Musique et droit ».

Tout au long de la semaine, des « happenings musicaux » ont eu lieu au sein des amphithéâtres de l'université de Cergy-Pontoise. Les professeurs de la faculté de droit ont joué le jeu, permettant aux étudiants musiciens et chanteurs d'ouvrir une parenthèse conviviale et de partager leur passion. Le groupe Narcisse (Hugo le Calvez au chant, Julien Potiez à la guitare) a ainsi joué ses propres compositions musicales pour le plaisir de chacun. Matias Ramiez et Timothé Bourlat ont aussi amené l'auditoire à découvrir leur univers au son d'un djembé et d'une guitare. Certains étudiants ont également pu improviser quelques morceaux au piano accessible à tous dans le hall de l'université.

C'est dans cette ambiance festive que le 15 mars, les 12 étudiants qualifiés pour le concours de plaidoirie de la faculté de droit se sont affrontés pour une place en demi-finale. Pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, la Conférence Portalis permet aux talents de la Faculté de droit d'exprimer leur créativité et leur éloquence devant une salle comble et un jury de professionnels et d'universitaires. Au terme de

prestations remarquables, 6 candidats – Marine Février (M1), Hugo Le Calvez (L1), Samuel Barbier (L2), Chloé Le Guen (L2), Alexandre Desessart (L1) et Kyllian Lancereau (L3) – se sont qualifiés pour la demi-finale du concours.

Le lendemain, mêlant musique et éloquence, une séance d'art oratoire a été organisée par l'association de débat Révolte-toi Cergy. Des étudiants y ont travaillé l'art de l'intonation et la musicalité de la voix.

La clôture de la fête du droit a eu lieu à la faculté de droit de Paris V, qui a été le théâtre de la finale d'un concours rap/slam sur la liberté d'expression. Des rappeurs de plusieurs universités s'y sont affrontés, sous les yeux indulgents des sympathiques rappeurs BIGFLO et OLI.

Sans aller jusqu'à la finale, un étudiant de la faculté de droit de Cergy avait joué le jeu et écrit un morceau de rap original. Nathan Banihashemi, 19 ans est en 1<sup>re</sup> année de droit. Son univers musical est très diversifié ; mais c'est surtout en rappant qu'il aime s'exprimer. Ses inspirations sont aussi variées : Carlos Santana, Éric Clapton,

Bob Marley, Francis Cabrel, Muse, Salif, Lino, Kerry James, Charles Aznavour, Dalida, etc..

À travers des paroles engagées, il a voulu mettre en évidence les multiples facettes et significations de la liberté d'expression.

Voici un extrait de sa composition :

« Ton système est bien posé  
Ta voix tu peux l'imposer  
Tu sais y a juste à causer  
T'as pas besoin d'implorer

Tu sais t'as juste à oser  
Mais tes mots doivent être pesés  
Que ta pensée n'soit pas faussée  
Si t'es juste au bord du fossé

Dans le vide on est déversés  
Certaines lâchent des versets  
La liberté d'expression n'a de libre que sa pensée

Les idées cadencées  
Nous permettent d'avancer  
Nous permettent de danser  
Sans dévier de la lancée (...)  
Si tu penses que personne t'entend  
Va dehors pour brailler  
Je sais qu'tu sais qu'c'est tentant  
C'est sûrement mieux qu'de bailler

Parfois mes phrases sont gênantes  
Jamais j'pourrais nier  
Mais j'dis ce qui me dérange  
Ce qui m'empêche de briller

On devrait être contents  
Ici on peut s'expliquer  
Pas que contre des montants  
Poto t'as l'droit de t'exprimer

Certains les balles comptant,  
N'ont pourtant rien à expier  
Si c'n'est peut-être d'avoir  
Un jour essayé d'se déclipser (...)

